



**M<sup>e</sup> Paul Germain**  
notaire et conseiller  
juridique

2559, boul. du Curé-Labelle  
Tél. : 450 504-5080  
Télec. : 450 504-5085  
www.paulgermain.com



### La tutelle d'un enfant mineur

Que faire lorsque des parents ne peuvent plus assumer leurs responsabilités envers leur enfant ?

Lorsque des parents ne sont plus en mesure d'assumer leurs responsabilités parentales, un tuteur doit être nommé pour assurer la protection de leur enfant mineur et de ses biens. C'est ce qu'on appelle la tutelle dative.

Des parents peuvent ne plus être en mesure d'assumer leurs responsabilités pour différentes raisons. La plus évidente est le décès, mais il en existe d'autres :

- ils ont été déclarés incapables par un tribunal;
- un tribunal leur a retiré une partie ou la totalité de leurs responsabilités parentales;
- ou
- ils sont incapables de prendre une décision à temps pour leur enfant mineur (p. ex. : ils sont introuvables ou une maladie grave les empêche temporairement d'être consultés).

### Comment nommer un tuteur ?

Notre étude vous conseillera sur les démarches administratives et judiciaires à entreprendre selon l'une ou l'autre des situations suivantes :

- les parents ont nommé un tuteur à l'enfant
- les parents peuvent avoir nommé la personne qui agira comme tuteur à leur enfant mineur.

Pour savoir si tel est le cas, vous pouvez consulter :

- le testament du dernier parent décédé;
- le mandat de protection en cas d'incapacité du dernier parent devenu inapte;
- ou
- le formulaire du Curateur public prévu à cet effet.

Ensuite, nous présenterons pour vous une demande au tribunal afin qu'un conseil de tutelle soit mis en place pour surveiller les actions et les décisions du tuteur. C'est la loi.

Si la désignation d'un tuteur a été prévue dans un testament non notarié ou dans un mandat de protection, vous devrez aussi entreprendre les démarches judiciaires nécessaires pour faire vérifier le testament ou pour faire valider le mandat de protection.

En principe, la personne qui a été nommée tuteur a 30 jours pour accepter ou refuser cette fonction.

Elle doit en informer le Curateur public. Si le parent est décédé, le tuteur doit aussi en informer la personne responsable de régler sa succession.

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement du Québec. Il a notamment comme fonction de surveiller l'administration du tuteur.

### Les parents n'ont pas nommé un tuteur à l'enfant

Si les parents n'ont pas nommé de tuteur, une demande doit être présentée au tribunal. Le tribunal désignera alors un tuteur et mettra en place un conseil de tutelle. Il en va de même lorsque le tuteur nommé par les parents ne veut pas ou ne peut pas assumer ce rôle.

Toute personne peut présenter une telle demande au tribunal, incluant l'enfant mineur. Si personne ne peut être nommé tuteur, l'enfant est pris en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse et le Curateur public.

Cette chronique est une adaptation d'un texte de la Chambre des notaires du Québec.

## Not' Journal — Jean-Guy Joubert

**L'automne est bien amorcé, apportant un changement drastique dans les températures où pluie et vents balayent le paysage multicolore de notre région. Parlant de coup de vent et de couleurs, le résultat du grand balayage de la dernière campagne provinciale a coloré le Québec d'un bleu pâle très affirmé. Félicitations aux nouveaux députés et une pensée à tous les candidats qui ont participé à l'exercice démocratique. Ce fût une campagne où les enjeux ont été fort discutés.**

### Élection provinciale dans le nouveau comté de Prévost

45 347 électeurs figuraient sur la liste électorale du nouveau comté de Prévost. 32 107 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote, soit une proportion de 70,8 % soit légèrement supérieur à la moyenne nationale de 66,45 %. Madame Marguerite Blais aura donc la tâche de représenter les intérêts de notre communauté dans le prochain gouvernement Caquiste. Nous publions, en page 5, le propos qu'elle livrait, une semaine après son élection.

### Nouveau membre de l'équipe du Journal des citoyens

C'est avec grand plaisir que le Journal accueille Émilie Corbeil qui débute dans nos pages à titre de journaliste. Bienvenue!

### Environnement et plein-air

Environnement, conservation et plein-air est au cœur de la mission de l'organisme Héritage plein-air du Nord (HÉPAN) qui concrétisait, le 28 septembre dernier, la mise en place d'une première pièce

de la Forêt Héritage, par l'acquisition d'une première propriété forestière de 29 hectares. Pour en connaître plus sur le sujet, ne manquez pas de lire l'article en page 3 signé par Anthony Côté.

### Journées de la Culture

Un bref retour sur les journées de la Culture et activités tenues à Sainte-Anne-des-Lacs, à la gare de Prévost et au parc régional de la Rivière-du-Nord.

### Opportunité au Journal des citoyens

Poursuivant notre croissance, le Journal désire combler un poste. À cet effet le poste rémunéré suivant est ouvert: rédacteur(e) en chef adjoint.

Nous vous demandons donc de nous faire parvenir vos références ainsi qu'une brève lettre de motivation. Vous pouvez envoyer le tout à [joubert.jeanguy@journaldescitoyens.ca](mailto:joubert.jeanguy@journaldescitoyens.ca)

Bonne lecture!

## Nouvelle journaliste

C'est avec un immense plaisir que je deviens aujourd'hui journaliste au *Journal des citoyens*. Parce que je réalise toute l'importance d'avoir accès à une information locale riche et que ledit journal m'offre la chance de chercher, de réfléchir et de rendre des articles de fond, c'est pour moi une grande fierté que celle d'y écrire. C'est avec l'espérance de partager avec vous, chers lecteurs, une information qui reflète vos intérêts à travers les différentes occasions que j'aurai de vous rencon-



Émilie Corbeil

trer et de mieux comprendre vos préoccupations. De pouvoir désormais mettre ma plume au service de ma communauté m'enthousiasme au plus haut point.

Photo : Michel Fortier

788, rue Shaw,  
Prévost



Tél : 450-224-2507

[maisonentraideprevost@videotron.ca](mailto:maisonentraideprevost@videotron.ca)



### La boîte d'appétit, c'est

- Des fruits et des légumes frais, de première qualité, livrés à la Maison d'entraide de Prévost deux fois par mois, le MERCREDI.
- La capacité de manger sainement à faible coût et permettre une saine alimentation.
- Un appui au développement de l'agriculture locale par l'achat de produits saisonniers, frais, auprès de producteurs de chez-nous.

### Que contiennent les boîtes ?

Tous les participants reçoivent une variété de fruits et de légumes de première qualité en fonction des grandeurs de boîtes commandées. Le contenu des boîtes varie à chaque livraison, selon la saison et le rapport qualité-prix. Trois formats s'offrent à vous soit :

- Petit (1 personne) : 8 \$
- Moyen (2 personnes) : 12 \$
- Gros (4 personnes) : 18 \$

Le 10 octobre avait lieu la première livraison. Les 25 familles inscrites ont été emballées par la qualité et la fraîcheur des aliments. C'est un bon début!

Les boîtes doivent être commandées et payées à l'avance. Vous devez contacter Michèle Desjardins, au 450 224-2507.

### Guignolée 2018 - besoin de bénévoles

Dans les prochaines semaines, des bénévoles contacteront les participants de l'an dernier pour confirmer ou non leur participation cette année. Bon an mal an, 75% des bénévoles des années antérieures viennent revivre cette activité familiale et festive. Nous avons besoin d'au moins une centaine de bénévoles pour faire de cet événement annuel majeur de collecte de fonds une réussite.

Les denrées et sommes d'argent amassées serviront à la confection de paniers de Noël, à garnir le garde-manger de dépannage alimentaire et bonifier la banque alimentaire hebdomadaire, et ce, tout au long de l'année 2019. L'an dernier, la guignolée avait rapporté environ 18,400\$.

La demande étant sans cesse grandissante, notre objectif est de dépasser ce montant cette année. Un beau 20 000\$... Pourquoi pas?

Pour les personnes désirant vivre une première expérience ou poursuivre leur implication, vous pouvez contacter Michèle Desjardins, 450 224-2507 ou par courriel à [maisonentraideprevost@videotron.ca](mailto:maisonentraideprevost@videotron.ca)

### Inscriptions - Paniers de Noël

Les personnes désireuses d'obtenir un panier de Noël doivent communiquer avec Michèle Desjardins, 450 224-2507, pour prendre rendez-vous. Les inscriptions se feront du 29 octobre au 16 novembre 2018. Après cette date, aucune demande ne sera acceptée. Certains critères s'appliquent. Preuves de résidence et de revenus sont requises.

### Heures d'ouverture

**Comptoir familial, friperie et entropôt**  
Lundi : 13 h à 15 h 45 (voir horaire estival)  
Mardi au vendredi : 9 h à 11 h 45 et 13 h à 15 h 45  
Samedi matin : 9 h à 11 h 45 (voir horaire estival)

### Dépôt de meubles et articles divers

Tous les jours de 9 h à 16 h (fermé de 11 h 45 à 13 h)  
**Dimanche : AUCUN DÉPÔT.**  
**Dépôt de vêtements :** En tout temps, dans les deux contenants bleus extérieurs.

Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous

[www.maisonentraideprevost.org](http://www.maisonentraideprevost.org)

## Journal des citoyens

[www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca)

### Mission :

Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens*.

### AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

On ne peut utiliser des textes ou des photographies sans autorisation du *Journal*.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal*.

Les Éditions prévostaises  
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0  
Tél. : 450 602-2794

### Rédacteur en chef et directeur :

Michel Fortier, rédacteur en chef  
tél. : 450 602-2794  
[redaction@journaldescitoyens.ca](mailto:redaction@journaldescitoyens.ca)  
[www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca)

### Conseiller juridique :

Benoît Guérin  
[bguerin@journaldescitoyens.ca](mailto:bguerin@journaldescitoyens.ca)

**Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :**  
Jean-Guy Joubert président, Jean-Guy Héon trésorier, Yvan Gladu vice-président, Carole Bouchard secrétaire, Benoît Guérin, Gilbert Tousignant, Odette Morin, Isabelle Neveu, Marc-Aurèle Filion, Georges Carlevaris, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Jasmine Valiquette, Louise Guertin, Jacinthe Laliberté, Luc Brousseau, Sylvie Prévost et Gisèle Bart.

### Révision des textes :

Jacinthe Laliberté, Émilie Corbeil, Jean-Guy Joubert, Benoît Guérin et Gleason Théberge.

### Journalistes :

Émilie Corbeil : [emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca](mailto:emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca)  
Charles Mathieu : [charlesmathieu@journaldescitoyens.ca](mailto:charlesmathieu@journaldescitoyens.ca)

### Webmestre :

Marc-Aurèle Filion : [marco@journaldescitoyens.ca](mailto:marco@journaldescitoyens.ca)  
Isabelle Neveu : [isa.neveu@journaldescitoyens.ca](mailto:isa.neveu@journaldescitoyens.ca)

Facebook : [journaldescitoyens](https://www.facebook.com/journaldescitoyens)  
Club Ado média

**Direction artistique et infographie :** Carole Bouchard  
[infographie@journaldescitoyens.ca](mailto:infographie@journaldescitoyens.ca)

### Représentante publicitaire :

Lise Pinard, tél. : 450 335-1678  
[lisepinard@journaldescitoyens.ca](mailto:lisepinard@journaldescitoyens.ca)

### Petites annonces :

Fernande Gauthier, tél. : 450 224-1651  
[fergau@journaldescitoyens.ca](mailto:fergau@journaldescitoyens.ca)

### Imprimeur :

Hebdo Litho  
Tirage certifié : 10900 exemplaires  
Distribution : Postes Canada : médiaposte

### Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec  
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 *Journal des citoyens*

Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :

Culture et Communications

Québec

AMECCO  
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS  
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage certifié  
AMECCO

« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » Sacha Guitry